

Partenariats public-privé
Séminaire de formation continue

Quand et comment recourir aux PPP pour les investissements publics?

Présentation pour les collaborateurs
des administrations

Coûts

y compris documents de travail et apéritif

CHF 240.-- pour les collaborateurs des membres de l'association

(organisations privées et publiques)

CHF 480.-- pour les collaborateurs d'administrations publiques

CHF 660.-- pour les autres participants

Date et lieu du séminaire

Le vendredi, 13 juin 2014

Centre Patronal, Route du Lac 2, 1094 Paudex

Inscription

Les inscriptions peuvent être envoyées par e-mail (info@pppsuisse.ch) ou placées directement sur le site internet (www.pppsuisse.ch). En plus du nom et des coordonnées du participant, veuillez indiquer aussi l'adresse de facturation et l'indication s'il s'agit d'un membre de l'association. La date limite d'inscription est d'une semaine avant l'événement soit le 06 juin 2014.

Parrainage

La séance est organisée avec le soutien des organisations suivantes:

- Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)
- Infrastructures communales, organisation de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses
- Centre Patronal



De quoi s'agit-il ?

Lors de projets d'investissement publics, des voix s'élèvent souvent pour qu'ils soient menés à bien dans le cadre d'un PPP (partenariat public-privé). Afin de permettre aux administrations publiques de déterminer par elles-mêmes si un projet peut faire l'objet d'une estimation et d'un examen sous cette forme, l'Association PPP Suisse organise une présentation destinée aux collaborateurs du secteur public. Les premiers cours ont eu lieu en 2013 à Berne et à Zurich, provoquant des réactions très positives. Sur demande des participants, la durée du séminaire a été légèrement étendue et le contenu du programme a été augmenté.

Les partenariats public-privé (PPP)

sont un mode de coopération entre les pouvoirs publics et des partenaires privés. Conçue pour optimiser la réalisation de missions de service public, cette approche n'est pas obligatoirement liée à un financement privé mais se base dans tous les cas sur le cycle de vie de la réalisation. Chaque partenaire – public et privé – apporte ses connaissances et son expérience et assume les risques qu'il maîtrise le mieux. Les pouvoirs publics conservent toutefois le pilotage juridique et politique du projet. Correctement préparé et appliqué, un partenariat public-privé permet aussi de ne pas remettre en cause les compétences financières des instances politiques.

Objectif du séminaire

- Les représentants des administrations publiques participant au séminaire acquièrent les premières connaissances méthodologiques de ce type de coopération et sont en mesure d'évaluer grossièrement l'aptitude des projets d'infrastructures publiques à être réalisés dans le cadre d'un PPP.
- Les participants connaissent les différentes formes de mise en œuvre pour les projets axés sur le cycle de vie et leurs différentes caractéristiques.
- Ils sont ainsi en mesure de déterminer au plus tôt, pour un coût limité, s'il est avantageux de comparer une réalisation classique à celle mise en œuvre dans le cadre d'un PPP.

Participants au séminaire

Collaborateurs d'administrations publiques, d'organisations à but non lucratif et de services publics qui envisagent ou préparent des projets d'infrastructures publiques, en priorité dans le bâtiment, ou qui souhaitent acquérir des connaissances dans ce domaine.

Cadres et relève de l'administration.

Mandataires, spécialistes de l'évaluation des projets d'investissements ou de missions publics.

Contenus

- Les partenariats public-privé (PPP) et leurs caractéristiques
- Vaut-il la peine de recourir aux partenariats public-privé? Analyse économique préliminaire, analyses de rentabilité
- Présentation du test d'aptitude aux PPP: objet et but, méthodologie et contenus
- Formes alternatives de statut juridique et de financement et leurs principes
- Aspects juridiques et comptables
- Étude de cas
- Discussion et réponse aux questions des participants
- Outils et exemples pratiques

Intervenants et conduite du séminaire

- Jean-Hugues Busslinger, Directeur au Centre Patronal, membre du comité de l'Association PPP Suisse
- Urs Bolz, consultant, Président du réseau d'experts de l'Association PPP Suisse
- Ansgar Kauf, Consultant en développement d'infrastructures, membre du réseau d'experts de l'Association PPP Suisse
- Conduite du séminaire:
Serge Y. Bodart, IPD – Infrastructure Project Development, membre du réseau d'experts de l'Association PPP Suisse

Durée

1 après-midi (13h30 – 17h30)